



DOCUMENT D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES

À l'issue de la 2^e Conférence Internationale sur la Transhumance
Transfrontalière

Nexus : transhumance, aires protégées et ressources naturelles,
développement, paix et sécurité

Sur

La nécessité d'orienter et de soutenir les dynamiques régionales de la transhumance transfrontalière par une meilleure prise en compte des enjeux de paix et de sécurité, de conservation de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique.

Réunis du 10 au 12 juillet 2023, à Yaoundé (Cameroun), à l'occasion de la 2^e Conférence Internationale sur la Transhumance Transfrontalière (CITT), avec l'appui conjoint de la Facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et du Gouvernement de la République du Cameroun, sous le Très Haut Patronage de Son Excellence, Monsieur PAUL BIYA, Président de la République du Cameroun, Chef de l'État, les PARTICIPANTS,

Réaffirmant leur engagement permanent à œuvrer pour un développement économique et social durable pour le bien-être des populations des régions centrales du Sahel, du Bassin du lac Tchad et des régions de forêts et savanes qui s'étendent au nord du bassin du Congo, en cohérence avec l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable ;

Soulignant la volonté des Etat de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) ainsi que la RCA, la RDC, le Soudan et le Sud Soudan à travailler ensemble dans le souci de gérer durablement la transhumance transfrontalière ainsi que la biodiversité ;

Reconnaissant que la dynamique régionale de la transhumance dont l'assise socio-culturelle locale, est susceptibles de porter atteinte aux perspectives de développement, de paix et de sécurité, et de conservation de la biodiversité ;

Notant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djamena adoptée en 2019, à l'issue de la 1^{ère} Conférence Internationale sur la transhumance transfrontalière en zone CEEAC ;

Considérant qu'une collaboration plus poussée au niveau des paysages transfrontalier accueillant la transhumance aidera les Etats à atteindre la gestion durable de la transhumance ;

Désireux d'apporter une contribution significative à la gestion durable en vue d'améliorer et de protéger les vies, les moyens de subsistance et les droits des populations pastorales sans porter préjudice à l'environnement, à la paix et à la sécurité ainsi qu'aux systèmes sociaux et culturels des communautés autochtones et locales.

Constatant cependant que depuis la déclaration de Ndjama de Janvier 2019, les actions menées n'ont pas inversé les tendances :

1. Du changement climatique, qui aggrave l'aridité d'une partie de plus en plus importante des principales zones de pâturages dans les régions sahéliennes, et contribue en conséquence à une extension géographique des dynamiques transnationales de transhumance vers le sud ;
2. De l'accroissement des investissements financiers dans les cheptels par les acteurs économiques locaux autres que les éleveurs, qui contribue à l'augmentation de la taille et du nombre des cheptels transhumants ;
3. De la persistance de foyers d'instabilité terroristes dans plusieurs zones de la sous-région, qui contribue au maintien et à la multiplication de trafics armés alimentés par l'exploitation illégale des ressources naturelles (y compris de la grande faune), notamment au sein des dynamiques de transhumance dont certaines se retrouvent parasitées et menacées dans leurs fondements légitimes ;
4. Des dynamiques de transhumance entre le sahel et le nord de l'Afrique équatoriale sont susceptibles de porter atteinte aux perspectives de développement, de paix et de sécurité, et de conservation de la biodiversité dans certaines zones où elles ne sont pas à l'heure actuelle suffisamment encadrées.

S'accordent pour donner les orientations stratégiques suivantes dans l'optique d'enrayer cette spirale négative en mettant en place des actions conjointes pour une transhumance apaisée. Il s'agit pour les pays de :

1. Développer/redynamiser des accords de coopération transfrontalière ;
2. Mettre sur pied des plateformes transfrontalières de gestion des accords ;
3. Développer des cadres de prévention, de gestion et de résolution des conflits au niveau transfrontalier ;
4. Développer des infrastructures socioéconomiques et techniques dans les zones de transhumance ;
5. Mettre en œuvre les plans d'investissement pluriannuel pays en vue d'améliorer la transhumance ;
6. Mettre en œuvre des plans de lutte contre le braconnage et la criminalité des ressources naturelles dans les zones transfrontalières ;

7. Impliquer les chefs traditionnel en vue de prendre en compte les réalités locales et les us et coutumes dans la conduite de la transhumance ;
8. Développer des systèmes d'alertes et de prévention des zoonoses ;
9. Développer des outils adaptés pour l'observation des déterminants de la transhumance apaisée ;
10. Développer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources financières et des cadres de gouvernances appropriés.

Demandent :

1. Aux pays concernés par la transhumance, d'organiser une conférence des Chefs d'État sur la transhumance transfrontalière ;
2. Au Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers de soutenir la mise en œuvre des plans d'Investissement des Pays présentés à la présente conférence.
3. À la CCRS, CBLT, CILSS, CEEAC, CEDEAO, l'IGAD et la COMIFAC de faciliter l'investissement : dans les infrastructures sylvo-agro-pastorales, dans l'aménagement, la sécurisation et la valorisation des espaces pastoraux et des pistes de bétails, dans la restauration de la fonctionnalité des écosystèmes dans les pays la zone du Sahel à celle de la zone équatoriale des forêts du Bassin du Congo.

Fait à Yaoundé, le 12 juillet 2023